

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant KARINE CHENARD	Numéro de permis 2015241	Date d'inspection Le 09 février 2021	
Nom de l'établissement Garderie Les P'tits Acadiens		Numéro de téléphone (506) 727-1819	
Adresse 38 rue Portage Caraquet NB E1W 1A8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Carole Savoie		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	09 mars 2021	
Commentaires : un membre du personnel est inscrit pour la prochaine formation de secourisme, la garderie est avisée que cette personne ne peut pas être laissée seule avec les enfants et ne peut donc pas ouvrir et fermer la garderie.			
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	30 juin 2022	
Commentaires : l'un des administrateur est présentement inscrit à la formation éducation à la petite enfance			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (ii) ses compétences, y compris le certificat et la formation que prévoit l'alinéa 11b) ou c).	24(1)(c)(ii)	30 juin 2022	
Commentaires : l'un des administrateur est présentement inscrit à la formation éducation à la petite enfance			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	09 mars 2021	
Commentaires : un membre du personnel est inscrit pour la prochaine formation de secourisme, la garderie est avisée que cette personne ne peut pas être laissée seule avec les enfants et ne peut donc pas ouvrir et fermer la garderie.			

Commentaires généraux

- Lors de ma visite le ratio est respecté.
- La garderie suit les normes établies par le ministère de la Santé publique et le ministère de l'Éducation et du développement de la petite enfance se retrouvant dans la Phase de rétablissement des garderies pour la Covid-19.
- L'un des administrateur ne possède pas le certificat en éducation à la petite enfance.
- Après vérification des dossiers des membres du personnel l'information suivante est manquante : Une copie d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide (administrateur et éducateurs seulement)

Discussions avec les administrateurs de la garderie sur une demande de dérogation qui devrait être demandé au sujet du groupe des 0 à 23 mois et des 2 ans

original signé par
Carole Savoie

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 09 février 2021

Date

original signé par
Karine Chenard

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 février 2021

Date